

## Compte-rendu du Conseil Municipal Réunion en date du 18 février 2021

=====

**Le 18 février 2021**, le Conseil municipal de la commune RIVES DE L'YON (Vendée), dûment convoqué le 12 février 2021, s'est réuni en session ordinaire, **Salle de l'Avenir**, à 20h sous la présidence de **M. HERMOUET Christophe, Maire** de la commune de Rives de l'Yon.

### **Membres présents :**

M. HERMOUET Christophe; M. BARBE Olivier; Mme LANDAIS Virginie; M. POIRAUD Jacques; Mme BEAUPEU Laurence; M. MANDIN Martin; Mme ALBERT Graziella; M. BROCHARD Nicolas; Mme GILBERT Mélanie; M. CANTENEUR Eric; Mme LUCAS Vanessa (arrivée à 21h06); M. LAURENCEAU Gérard ; Mme HERBRETEAU Chantal ; Mme MANDIN Chantal ; M. GARANDEAU Bernard ; Mme CLAVIER Elise ; M. GIRARD Hervé ; M. MORNET Jean-François ; Mme TROGER Véronique; M. HERMOUET Louis-Marie ; M. BATIOT Jean-Louis ; Mme GRANGER Emilie ; M. TESSIER Michel ; Mme MOULIN Marie-Christine ; M. DREILLARD Bruno

### **Membres absents et excusés :**

Mme N'DIAYE Delphine qui a donné pouvoir à M. Hervé GIRARD pour participer, en ses lieu et place, aux votes de la séance

Mme COSSET Séverine qui a donné pouvoir à M. BATIOT Jean-Louis pour participer, en ses lieu et place, aux votes de la séance.

Mme ROZOT Sonia qui a donné pouvoir à Mme LUCAS Vanessa pour participer, en ses lieu et place, aux votes de la séance.

### **Membres absents**

M. Jérémy SALMON

**Secrétaire de séance** : En vertu de l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil municipal nomme secrétaire de séance, **M. Martin MANDIN**

MONSIEUR LE MAIRE interroge les élus sur les comptes-rendus des séances précédentes. Bruno DREILLARD précise qu'il n'a pas eu le temps de lire celui du 4 février et demande à ce qu'il soit validé lors de la prochaine séance.

MONSIEUR LE MAIRE reporte cette validation lors de la séance du 11 mars.

Pour le Conseil du 3 décembre, Bruno DREILLARD précise que les informations ont été envoyées le matin à Mme la DGS. Ces modifications portent notamment sur la rédaction de l'article 11 du règlement intérieur, à savoir : *Les commissions sont convoquées par le vice-président. La convocation, accompagnée de l'ordre du jour, est adressée à chaque conseiller de la réunion.*

Cette modification est validée.

Bruno DREILLARD précise que l'article 38 devient Article 37 car un article précédent a été supprimé. Par ailleurs, la date d'entrée en vigueur du règlement intérieur est bien fixée au 7 décembre. MONSIEUR LE MAIRE confirme que ces modifications sont adoptées.

Bruno DREILLARD ajoute que dans la délibération n°DE2020-12-105 relative à l'Association « Récré aux Bois » : Délibération validant le versement d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement, l'abstention de Bernard GARANDEAU devrait être ajoutée à cette délibération. MONSIEUR LE MAIRE confirme que ces modifications sont adoptées et cette modification avait déjà été apportée par Mme la DGS.

Dans la délibération DE2020-12-108, relative à la convention d'occupation précaire d'une vitrine d'un local sur la commune déléguée de Saint-Florent-des-Bois – 2 rue Clémenceau, l'article 9 de la convention est supprimé, ce qui est confirmé par Monsieur le Maire.

Jean-Louis BATIOU s'interroge, en relisant le compte-rendu, de savoir si d'autres commerçants s'étaient manifestés concernant l'exonération de la révision de loyers, comme pour le café de Chaillé. MONSIEUR LE MAIRE lui répond par la négative.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 3 décembre est adopté.

Pour le Conseil municipal du 16 décembre 2020, Bruno DREILLARD demande que dans la délibération 114 une précision sur les montants des lots concernant Rives de l'Yon soit apportée. Monsieur le Maire accepte cette proposition pour la compréhension des Rivayonnais car ces montants figurent en annexe de la délibération, dans la convention constitutive du groupement de commandes, soit un montant maximum HT de 6000,00€ pour le lot 1, et de 8500,00€ pour le lot 2.

Concernant la discussion sur label / prix / titre « ville des enfants », Monsieur DREILLARD revient sur la qualification et reconnaît qu'il s'agit d'un titre. Le Conseil municipal valide cette remarque.

Bruno DREILLARD précise avoir envoyé une liste d'autres corrections à Mme la DGS, qui confirme les avoir apportées déjà dans le compte-rendu comme la numérotation d'une délibération (modification faite lors de la finalisation de la délibération avant envoi à la Préfecture), le changement d'une date de délibération, etc.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 16 décembre est adopté.

## I – RAPPORT DE DELEGATIONS DU MAIRE

MONSIEUR LE MAIRE détaille les décisions qu'il a été amené à prendre dans le cadre de ses délégations, depuis l'envoi de la convocation de la dernière séance, soit depuis le 12 février 2021.

Date décision	N° Ordre	Nature et objet
<b><i>Urbanisme</i></b>		
		Pas de décision
<b><i>Commande publique</i></b>		
		Pas de décision
<b><i>Administration générale</i></b>		
		Pas de décision

## ORDRE DU JOUR

### II – ENFANCE - JEUNESSE

1. Délibération portant sur l'approbation du nouveau règlement intérieur de l'Espace Jeunes.

### III – FINANCES - COMPTABILITE

2. Présentation du Rapport d'Orientation budgétaire et instauration du Débat d'Orientation Budgétaire.

### IV – DIVERS

1. Diverses communications.
2. Compte rendu de réunions de travail diverses, si nécessaire.

## II – ENFANCE - JEUNESSE

### 1. Délibération portant sur l'approbation du nouveau règlement intérieur de l'Espace Jeunes

**Rapporteur : Graziella ALBERT**

La commune Rives de l'Yon organise et gère le service municipal de l'Espace Jeunes. Ce service est ouvert à tous les jeunes de 11 à 17 ans résidant sur la Commune Rives de l'Yon et sur les communes extérieures.

Le règlement intérieur de la structure est retravaillé chaque année civile par la Commission Jeunesse en concertation avec le responsable de l'espace jeunes.

Le règlement 2021 a été revu et validé par la Commission Jeunesse le 09.02.2021

Il entrera en vigueur le 19 février 2021.

**Madame ALBERT** précise la nature des modifications apportées par la commission communale, notamment Les enfants qui ont 10,5 ans, peuvent être accueillis dans la structure pendant les vacances d'été, l'année de leur 11 ans (avant l'entrée en 6<sup>ème</sup>).

Il est aussi signalé que le portail familles n'est pas encore mis en place pour les inscriptions, l'utilisation des inscriptions papier perdure.

Dans le contexte actuel de pandémie, il n'y a pas d'activités payantes pendant les vacances de février mais les tarifications sont en réflexion au sein de la commission.

**Monsieur BATIOU** se félicite pour les jeunes de Rives de l'Yon de la réouverture de l'Espace Jeunes.

**Il est donc proposé** à l'assemblée d'approuver le règlement intérieur de l'Espace Jeunes.

Au vu de cette présentation,

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le règlement intérieur de l'espace jeunes

Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Pour	Contre
<u>26</u>	<u>0</u>	<u>26</u>	<u>26</u>	<u>0</u>

## 2. Présentation du Rapport d'Orientation budgétaire et instauration du Débat d'Orientation Budgétaire

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Il est rappelé au Conseil Municipal que selon l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 3500 habitants et plus, il lui est présenté dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette,

**Le rapport relatif au « Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) - Année 2021 »** sert de support au Débat d'Orientation Budgétaire, qui permet à l'assemblée délibérante :

- De discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités affichées tant en investissement qu'en fonctionnement.
- D'offrir la possibilité aux élus de s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité.
- D'être informé de l'évolution de la situation financière de la collectivité.

**Il est donc présenté** à l'assemblée le rapport d'orientation budgétaire **et instauré** un Débat d'orientation Budgétaire.

**MONSIEUR LE MAIRE** présente, en propos introductif, les premiers constats chiffrés de la période 2016-2020 et commente le tableau d'évolution des charges de fonctionnement sur ladite période.

**Monsieur MORNET** demande à quoi correspond le montant des charges exceptionnelles en 2019.

**MONSIEUR LE MAIRE** explique que les services se renseigneront pour apporter la réponse prochainement.

**Monsieur BATIOT** précise que le changement de modalité de gestion de la restauration scolaire (municipalisation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020), explique la baisse des subventions versées par la collectivité et en parallèle la hausse des charges de personnels notamment.

**Madame MANDIN** s'étonne de la baisse des dépenses d'équipements et surtout de la forte baisse (44%) entre 2019 et 2020

**MONSIEUR LE MAIRE** rappelle le régime intermédiaire entre l'élection du mois de mars et l'installation du Conseil Municipal, avec une prise de fonctions du nouveau conseil municipal après le premier confinement. Une période de latence sur l'été avec une grande prudence dans les dépenses. Cette année extrêmement atypique explique cette forte diminution des dépenses d'équipements.

Concernant l'évolution des recettes réelles de fonctionnement, **Monsieur BATIOT** rappelle que l'Etat s'était engagé sur une bonification de 5% s'agissant de la DGF et sur un maintien des dotations classiques pendant 3 ans (par rapport aux valeurs N-1), à la suite de la création de la commune nouvelle, ce qui équivaut à 330 000€.

**Monsieur CANTENEUR** indique que les charges exceptionnelles 2019 correspondent à des créances mises en non valeur (logement de La Poste), pour répondre à l'interrogation de Monsieur Mornet.

**Monsieur CANTENEUR** précise que la Capacité d'Auto Financement (CAF) sert en premier au remboursement du capital des emprunts.

**Monsieur CANTENEUR** ajoute que le produit de la Taxe d'Habitation (TH) est gelé, et donc qu'il n'y aura pas d'augmentation.

Compte-rendu – Conseil Municipal du 18 février 2021

**Monsieur BATIOT** s'interroge sur la TH, qui tient compte d'une évolution des bases et que le remboursement de la TH est effectué sur le calcul des bases évoluées.

**MONSIEUR LE MAIRE** rappelle que la compensation à l'euro près sur une situation antérieure et que les bases de la Taxe d'Habitation sont gelées.

**Monsieur BATIOT** demande que ce soit vérifié.

**MONSIEUR LE MAIRE** ajoute que seules les bases de la TFB et de la TFNB évoluent de 0,2%. La base de la TH est gelée.

**Monsieur BATIOT** demande si M. Larrieu a validé cela. **MONSIEUR LE MAIRE** précise qu'une rencontre prochaine avec M. Larrieu est prévue.

**Monsieur BATIOT** ajoute que c'est un chiffre non négligeable mais que s'agissant d'une recette, si tout compte fait, les bases évoluent, ce ne sera que du plus.

Sur la partie 2 du rapport, relative aux éléments de contexte économique et de cadrage, pour le budget 2021, **MONSIEUR LE MAIRE** revient rapidement sur le contexte de pandémie et ses conséquences. Il reprend aussi les principaux éléments de la Loi de Finances de 2021.

**A 21h06** : Arrivée de **Madame LUCAS**, qui remet à Monsieur le Maire le **pouvoir** donné par **Madame ROZOT**, absente.

**MONSIEUR LE MAIRE** insiste sur la décision du Bureau Communautaire portant sur la diminution de la dotation sur l'ensemble des 13 communes, 1M€, ce qui entraîne une suppression de 50 000€ pour la commune de Rives-de-l'Yon, en soutien de l'activité économique gérée par l'Agglomération.

Les projets et actions relevant de la section de fonctionnement du budget principal 2021 sont présentés.

Pour la Culture, **Monsieur BATIOT** se félicite du Festival « Vents et Marées » qui ne comporte pas d'engagement financier de la part de la commune. Il s'interroge sur le contenu du projet « Ma philosophie sous un arbre ».

**MONSIEUR LE MAIRE** explique alors qu'il semble de plus en plus difficile de maintenir ce projet en 2021.

Ce projet est un projet culturel en zone rurale pour un rayonnement dans le sud yonnais et au niveau départemental, sur une durée d'une ou 2 journées, qui s'adresse aussi bien aux enfants, qu'à tous les habitants de Rives de l'Yon. Des partenariats avec les écoles, la Maison Familiale Rurale seraient envisageables.

Il s'agit de se retrouver sur les thématiques simples de réflexion. Par exemple, pour 2021, il était envisagé d'ouvrir une réflexion sur la thématique « libre comme l'air », avec possiblement quelques écrivains, quelques auteurs qui participeraient. Ce serait l'occasion de débattre en ateliers par exemple.

Un concert pourrait y être associé pour l'ensemble des Rivayonnais le soir.

Et pourquoi « Sous un arbre ? » : Un chêne magnifique présent sur la commune doit être connu du plus grand nombre.

Concernant le service Enfance-Jeunesse, **Monsieur DREILLARD** s'informe sur le nombre d'enfants pour l'ouverture de la 5<sup>ème</sup> classe car la commune devra assumer les travaux et cela aura un impact sur le périscolaire qui est déjà saturé. Il souligne la vraie difficulté pour accueillir les enfants dans de bonnes conditions.

**MONSIEUR LE MAIRE** explique que la réception d'un courrier du Rectorat où le Ministère de l'Education Nationale informe la commune de Rives de l'Yon que l'ouverture d'une 5<sup>ème</sup> classe est envisagée. La commune doit dire si elle est capable d'ouvrir cette nouvelle classe d'un point de vue matériel et n'est pas consultée sur l'opportunité de cette ouverture.

Le problème se situe dans le même temps à l'école Dolto où les effectifs baissent, avec des classes à 21-23 élèves en CM1-CM2. Il y a donc là un risque avec à la fois l'ouverture de classe à Chaillé entraînant un investissement important pour la collectivité et la fermeture d'une classe sur Dolto à Saint-Florent. C'est un problème aussi d'impact dans le temps de la fermeture d'une classe et la difficulté pour obtenir ensuite sa réouverture.

Compte-rendu – Conseil Municipal du 18 février 2021

Il serait raisonnable d'expliquer la situation à la représentante sur le territoire du Ministère de l'Education Nationale.

Il faudra mener une réflexion avec la commune du Tablier, bien qu'il y ait de moins en moins d'enfants du Tablier. Les élus doivent faire preuve de prudence dans le cadre de la gestion des dépenses.

109 enfants sur la Vallée de l'Yon, concrètement, c'est une problématique avec des classes de CM1-CM2 à 32 enfants.

**Monsieur DREILLARD intervient** pour préciser qu'en dehors des fratries, il y a la possibilité de raisonner pour les inscriptions à l'échelle de Rives de l'Yon.

**Monsieur BATIOU** souligne le caractère extrêmement délicat du dossier, qui est complètement à l'opposé à 2016 où il était question de fermer une classe à Saint-Florent-des-Bois et constate que la population est changeante.

Il suggère de proposer la création d'un seul établissement scolaire à la Directrice de l'Académie et qu'il faut être attentif aux conseils d'école.

**MONSIEUR LE MAIRE** précise qu'une réunion s'est tenue vendredi dernier avec les directeurs des 3 écoles publiques pour poser sur la table les éléments de la discussion. Un rendez-vous avec la Directrice de l'Académie a été annoncé à cette occasion.

**Madame GILBERT** confirme qu'il faut penser aux deniers publics mais également à éviter la fermeture à Dolto. Des chiffres alarmants sont annoncés, à la baisse. La réflexion sur la carte scolaire est importante.

Sur le thème de la communication, Monsieur BARBE précise qu'un vrai chantier est ouvert, nouveaux canaux de communication à développer pour communiquer davantage. La communication externe ne se limite pas à la communication « papier ».

Concernant les charges de personnel, **MONSIEUR LE MAIRE** annonce la tenue d'une Commission générale « RH » le 25/03/2021 à 19h30, qui s'appuiera sur le travail d'audit réalisé par le CDG85.

**Monsieur DREILLARD** s'interroge sur la « procédure structurée de gestion de l'attribution des subventions ». **MONSIEUR LE MAIRE** précise qu'il n'y a plus d'envoi automatique du dossier et que des critères objectifs d'attribution des subventions seront définis. La Commission sur la Vie associative traitera les demandes de subvention.

**MONSIEUR LE MAIRE** ajoute qu'un mail adressé aux associations pour demande du dossier, les demandes de subventions seront analysées par la commission vie associative, comme habituellement.

**Monsieur CANTENEUR** complète les propos en précisant que l'orientation des subventions se fera vers des projets, des actions, pas de subventions d'équilibre.

**Monsieur BATIOU** s'étonne que l'enveloppe sur le compte 65 soit non évoquée dans le ROB et qu'il n'est pas procédé à leur vote après le DOB.

**MONSIEUR LE MAIRE** précise que la situation est non évolutive par rapport au SIVOM.

Concernant les projets de dépenses d'Investissement, en urbanisme, le projet centre -bourg démarrera en 2021 (et non 2020 comme indiqué, ce qu'il convient de corriger).

**Monsieur MANDIN** précise qu'en matière de voirie sur 2021, le chiffrage de l'ordre de 150 000€ en investissement, sur tout le territoire de la commune, pour ensuite revenir à partir de 2022 à des montants 120 000 – 130 000€, pour rattraper l'inaction en 2020, due au contexte.

En matière d'urbanisme, **Monsieur BATIO** propose que la mention « coût nul pour la collectivité » indiqué dans le projet d'écoquartier soit enlevée car il y a des risques de travaux de voirie sur la route du Tablier. **MONSIEUR LE MAIRE** valide cette modification et la mention est enlevée.

Concernant le projet de l'Aubonnière, **Monsieur BATIO** rappelle que c'est la propriété d'une association familiale communale, qui fait partie de l'animation de Rives de l'Yon et au-delà. Ce bâtiment n'est plus en sécurité aujourd'hui. L'association ne peut pas exploiter le bâtiment et cherche un acquéreur. L'acquisition de ce bâtiment par la Commune n'a de sens que si l'on y met un projet, à rapprocher de la valorisation de l'histoire de la vallée de l'Yon. Bonne chose pour ancrer l'histoire de la Vallée de l'Yon.

**Monsieur DREILLARD** ajoute que ce dossier est travaillé avec l'association depuis 3 ans. Il faut en faire un centre d'interprétation sur la Vallée de l'Yon. Il ne faudrait pas le payer 2 fois. C'est le fruit du travail d'une autre association, **ACLT**. Il faut se porter acquéreur et y faire un beau projet.

**MONSIEUR LE MAIRE** apporte des précisions complémentaires, concernant la proposition d'orientations stratégiques de la Maison des Libellule, dans le cadre du schéma des vallées (56km), avec des arrêts à caractère touristique définis sur le chemin. La Maison des Libellules sera la capitale de la Vallée de l'Yon, notamment dans sa partie du Sud Yon. Une réunion aura lieu demain soir au sein de la SPL.

Sur la Maison des Libellules, il y a une redéfinition du projet pour l'inscrire dans la dimension sauvage (plantes sauvages dans le jardin ...), avec une déclinaison d'ateliers et des animations et événementiels (cinéma de plein air et petits concerts). La mise en place de balades (une sur le Moulin de Rambourg et la Merlerie) est prévue. Il s'agit là d'inscrire cette maison comme un lieu de rencontres et d'échanges.

**MONSIEUR LE MAIRE** poursuit avec l'achat de la grange de l'Aubonnière, qui peut susciter des interrogations légitimes : Le prix envisagé est de 50 000€. La stratégie est d'avoir un point d'ancrage supplémentaire sur le parcours du schéma des vallées dont le point terminal est la filature de Picquet.

La Commune a transféré sa compétence sur le tourisme au profit de l'Agglomération. La Commune doit donc réfléchir à un projet culturel, et non pas touristique.

Véritable richesse historique mais également géologique. Il faut redéfinir une présence sur ce site. Parmi le personnel communal, un tailleur de pierres peut être affecté à la préservation du patrimoine vernaculaire. Il faut prendre en compte tous ces paramètres.

**Monsieur BATIO** complète les propos en ajoutant que la grange est en piteux état. Il faudra prévoir de très très gros frais pour le rendre accessible au public. Ce ne sera pas fait en régie.

**MONSIEUR LE MAIRE** complète car les problèmes de toiture nécessiteront une intervention extérieure.

**Madame LUCAS** insiste sur le fait que le bâtiment n'est pas en ruines.

**Monsieur BATIO** affirme qu'il faut affiner les coûts (acquisition et réhabilitation).

**MONSIEUR LE MAIRE** confirme qu'il faudra en discuter en commission. En 2021, il faudrait au moins acquérir le bien.

**Madame ALBERT** s'interroge sur l'expression de la commune sur le programme de la maison des libellules

**MONSIEUR LE MAIRE** répond par la négative, que la commune n'est pas consultée. Monsieur le Maire y assiste au titre de l'Agglomération.

**Madame ALBERT** affirme que le projet n'est pas assez travaillé pour susciter l'intérêt du grand public.

**Monsieur MORNET** ajoute qu'il est ravi que la maison des libellules revive, mais exprime ses interrogations sur l'investissement de cet espace « sauvage », dans le schéma des vallées, surtout vis-à-vis de la fréquentation en hausse. Peut-être qu'il faut faire remonter ces interrogations.

**Monsieur DREILLARD** regrette d'avoir laissé partir la directrice et l'animatrice de la maison des libellules. Attention aux belles paroles, il faudrait que ça se traduise par des actes. Ne pas laisser l'Aubonnière partir dans le privé. L'Agglo pourrait faire à l'arrivée du chemin la même chose qu'elle a fait au départ.

**Madame LUCAS** précise qu'il est regrettable que le festival porte le nom de « Rambourg » et non plus « Sons de l'Yon » car c'est restrictif de ce qui se passe sur l'ensemble de la vallée.



**Monsieur DREILLARD** précise que ce festival est financé par la taxe de séjour donc toutes les communes doivent pouvoir en profiter.

**MONSIEUR LE MAIRE** ajoute qu'il se fera l'ambassadeur de l'ensemble de ces remarques et qu'un retour sera fait lors d'un prochain rendez-vous.

Sur les bâtiments, **Monsieur DREILLARD** regrette qu'il n'y ait rien concernant l'amélioration de l'accueil périscolaire de l'école de Chaillé-sous-les-Ormeaux. Il serait **important de savoir comment vieillissent nos églises. La réalisation d'un audit peut en effet être subventionnée par le Conseil Départemental, permettrait de connaître les priorités.**

Monsieur Poiraud précise que l'audit n'empêche pas de faire les travaux d'urgence. Un audit sera fait pour les deux églises notamment.

**MONSIEUR LE MAIRE** ajoute que la question du périscolaire de l'école de Vallée de l'Yon est liée à celle de la 5<sup>ème</sup> classe : Si la commune est contrainte d'ouvrir une 5<sup>e</sup> classe par décision académique, elle le serait dans le périscolaire actuel et le périscolaire serait déplacé dans un préfabriqué provisoire. Il faudra revoir tout l'aménagement de la structure si l'ouverture de la classe est actée. C'est aussi une difficulté liée au calendrier, avec la gestion des autorisations d'urbanisme difficile si la décision est donnée en juin 2021.

Concernant le cadre de vie, **Monsieur BATIOU** s'interroge sur la période d'utilisation des 15 000€ de plantations **Monsieur BROCHARD** confirme que ce sera bien en 2021. Ce à quoi, **Monsieur BATIOU** répond que c'est beaucoup

**Monsieur BROCHARD** répond que le terme plantations est un terme assez large ; Il faut se donner les moyens de faire des choses concernant l'amélioration du cadre paysager, du cadre de vie.

Pour les équipements des services techniques, **Monsieur BATIOU** relève que le montant du camion présenté en conseil de décembre s'élevait à 35 000€. **Monsieur CANTENEUR** confirme mais il y avait une erreur, 35 000€ concernait la proposition financière pour un simple benne.

**MONSIEUR LE MAIRE** rappelle qu'il faudra repasser la délibération pour la signature du bon de commande.

**Monsieur LAURENCEAU** s'interroge sur la perception du remboursement de l'assurance pour le **camion la tondeuse** brûlée.

**Monsieur BATIOU** le confirme, pour un montant de 5000 €.

Il est précisé que le remboursement d'une assurance vient dans la section de fonctionnement et non pas en investissement.

Pour les budgets annexes, et notamment celui concernant la Maison de Santé Pluridisciplinaire, **Monsieur BATIOU** précise que le prêt de 1,7 million d'euros à souscrire doit prévoir la possibilité de lever les fonds en plusieurs fois et non pas seulement en 2021.

Il est répondu que cela est prévu comme cela et que la durée prévisionnelle de l'emprunt serait de 25 ans et que la banque des territoires serait sollicitée.

Au vu de cette présentation,

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil municipal :**

- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

## VII – DIVERS

1. **Diverses communications.**
2. **Comptes rendus de réunions de travail diverses, si nécessaire.**

**Madame GILBERT** informe qu'un rappel des gestes barrières est en cours auprès des parents d'élèves, au niveau des écoles, par un affichage.

Elle rappelle aussi les journées de portes ouvertes des 3 et 10 avril à l'école Dolto.

**Nicolas BROCHARD** informe le conseil que l'opération d'élagage sur les arbres communaux commencera première semaine de mars, si les conditions météorologiques sont favorables.

**Graziella ALBERT** s'interroge, pour son comité consultatif, d'ouvrir les trois places restantes à des mineurs **MONSIEUR LE MAIRE** précise ce serait possible avec l'autorisation des parents. Ce n'est pas une fonction élective donc il n'y a pas de souci.

**Madame LUCAS** attire l'attention sur l'heure des réunions en cas d'accueil de mineurs.

**Monsieur MANDIN :**

Les travaux de la rue du Petit Moineau vont se terminer.

**MONSIEUR LE MAIRE** informe les élus que des chiens divaguent sur la route du Tablier et qu'il y a aussi une occupation illégale de terrains. Il demande donc l'établissement d'une liste de l'ensemble des problématiques sur la commune et que la commission d'urbanisme s'approprie la mise en œuvre d'un mode opératoire permettant l'application de la réglementation.

Ce sont des questions qui suscitent des inquiétudes de la part des Rivayonnais et en cas de troubles sur la voie publique, la mairie doit agir.

**Madame BEAUPEU** n'a pas d'information à ajouter.

**Monsieur POIRAUD** indique que pour la Maison de Santé, les modifications ont été prises en compte par l'architecte et que la préparation de l'appel d'offres se poursuit. Il souhaite aussi que la consultation sur l'assurance dommages-ouvrages soit lancée rapidement.

Il ajoute que le Sydev est venu pour modifier la programmation du feu (temporisation), pour sécuriser le croisement des véhicules et aussi la traversée des enfants.

**Madame LANDAIS** fait le triste constat de l'absence de solutions à apporter à des personnes qui recherchent des logements, après la mise en vente de leur logement par le propriétaire, d'autant plus lorsqu'on sait qu'une centaine de logements n'est pas occupée.

**MONSIEUR LE MAIRE** rappelle que la collectivité a fait un geste et a mis à disposition deux logements d'urgence et que la mairie est sensible à ces questions.

**Monsieur BARBE** informe de la diffusion du compte-rendu de la Commission « Communication, Sport, Culture et Tourisme »

**Madame LUCAS** n'a pas d'information à ajouter.

**Monsieur CANTENEUR** informe le conseil d'une demande d'implantation d'un distributeur de pains devant la boulangerie à Saint-Florent, par Monsieur et Madame Gentreau.

**MONSIEUR LE MAIRE** ajoute que la commune a été sollicitée pour la location d'un local pour un projet d'épicerie solidaire.

**Monsieur LAURENCEAU** indique que le groupe de travail sur la circulation/le stationnement s'est réunie pour la première fois et que bientôt il y aura l'intégration de personnes extérieures.

**Monsieur MANDIN** ajoute qu'à l'Inaudière de St florent, les riverains se sont interrogés sur l'enlèvement des plots. La solution a été travaillée avec les services techniques municipaux et sera présentée prochainement aux riverains.

**Madame LUCAS** intervient pour signaler un arrêt de car problématique au Fraigneau, vétuste, installé sur le domaine privé.

**Madame GILBERT** informe du report des spectacles de Dolto et que les enfants ont été très contents de faire la sortie pour la plantation des arbres.

**Monsieur POIRAUD** précise que le département veut mettre un panneau pour indiquer qu'il subventionne le projet de la Maison de Santé. Panneau à valider prochainement.

**Monsieur DREILLARD** s'interroge sur les dernières remarques sur le compte-rendu du 16 décembre. Il lui est répondu qu'elles ont été intégrées directement, s'agissant de petites corrections.

**MONSIEUR LE MAIRE** ajoute que les élus seront destinataires des comptes-rendus des conseils communautaires.

**Monsieur DREILLARD** se dit inquiet par rapport au sable dans le cadre des travaux de la rue du Petit Moineau et s'interroge sur la pérennité dans le temps.

**MONSIEUR LE MAIRE** explique que le choix a été fait par la commission voirie, associée à la commission transition écologique et qu'il s'agit d'une zone de test pour limiter l'imperméabilisation des sols et lutter contre la dispersion d'hydrocarbures.

Il y avait la possibilité d'avoir recours à un revêtement de sol plus écologique, durable (28€/m<sup>2</sup> « Balthazar » mais beaucoup plus cher que l'enrobé classique.

Les lois vont dans ce sens.

**Madame LUCAS** ajoute qu'il y a un petit phénomène de tassement, entraînant la nécessité de recharger bientôt mais cela avait été dit par l'entreprise Colas, titulaire du marché.

**MONSIEUR LE MAIRE** informe le conseil qu'il a demandé une note de synthèse de la loi à Sven Briguet sur un projet de loi sur le dérèglement climatique et les mesures nouvelles incombant à la collectivité. Elle sera transmise à tous les élus

**MONSIEUR LE MAIRE** conclut par les premiers arbres de l'opération « 100 000 arbres » plantés mardi matin et se félicite de cette action. Il adresse ses remerciements à Nicolas Brochard sur ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée (Fin 23h30 )

**Le Maire**

**Le secrétaire de séance**